



FscqP-2014-12

Pessac, le 9 avril 2014

Assemblée Générale 2014

Rapport moral

par Dominique Lestynek

Le changement de contexte municipal et les textes récents relatifs à la mise en place des métropoles nous invitent à faire un bilan, un état des lieux indiquant ce que nous sommes fondamentalement, ce que nous faisons concrètement en liaison avec la ville et la CUB voire au-delà et, pour terminer, ce que nous souhaitons faire dans un nouveau cadre en partant des expériences des exercices écoulés.

Bilan et état des lieux : ce que nous sommes

Des associations dites loi de 1901:

Tout d'abord les syndicats et comités de quartiers, comme leur fédération, sont des associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 caractérisée par un **principe de liberté** auquel nous sommes attachés. Ce qui veut dire que notre histoire incite à être réservé pour toute convention ne portant pas sur des objets déterminés et justifiés ou plus généralement sur les **engagements de la ville** à l'égard du monde associatif en général et des syndicats et comités de quartiers en particulier. Le rapprochement physique du service de la vie associative et de la maison des associations peut se faire en conservant leur statut spécifique, les deux institutions visant **le service aux associations** en simplifiant leurs formalités et de leur permettre de se concentrer sur leurs activités au profit des habitants.

Des associations territorialisées :

Les quartiers ont, depuis longtemps, une **assiette territoriale** déterminée par la fédération sur proposition des intéressés. Ces **limites**, souvent issues de l'histoire, peuvent être adaptées comme cela s'est pratiqué récemment entre Les Echoppes, le Bourg, Chiquet Fontaudin, Brivazac Candau et La Paillère Compostelle par souci de simplification, de réalisme et de lisibilité par exemple en adoptant sur le campus la limite commune que peut constituer la ligne de tramway. Mais ces limites sont avant tout un **cadre d'action**. Selon leurs statuts les quartiers peuvent admettre ou non des adhérents extérieurs pour des activités proposées a fortiori quand un club relève d'une fédération nationale (ex. le club de scrabble de Pessac-Bourg qui fait des compétitions homologuées en duplicate). La coopération entre quartiers voisins peut se faire en fonction de l'objet à traiter ou de l'impact des projets (ex. permis de construire, projet Campus...).

Des associations de proximité :

Le contact direct avec les habitants est un élément déterminant de l'action des quartiers. La méthode est ancienne avec la pratique toujours employée de la « **collecte** » en porte à porte mais aussi par la réalisation de **journaux** qui permettent aux habitants d'être écoutés et de suivre les actions de leur syndicat ou comité de quartier pour faire prévaloir un **intérêt général local**. Ces journaux sont tous intégrés sur le site de la fédération et permettent de mieux se faire connaître entre nous, de voir les **mutualisations ou coopérations** potentielles

ou plus simplement des initiatives à importer ou à exporter. (Ainsi Toctoucau ayant recours au GUSO pour ses manifestations peut aider les quartiers qui voudraient utiliser le ce système.)

Des associations généralistes :

Tout sujet concernant son territoire ou ayant un **impact** sur celui-ci peut intéresser les syndicats et comités de quartier de la collecte des déchets aux antennes de téléphonie mobile en passant par les intempéries ou l'aménagement de pistes cyclables... Les quartiers disposent ainsi d'une sorte de clause de **compétence générale**. L'article 3 des premiers statuts de la fédération de 1936 est significatif en notant : « *La fédération a pour but d'étudier toutes les affaires d'un intérêt évident...* ». Il en est de même pour les quartiers. L'habitant est appréhendé dans sa **globalité**, les sujets traités, les projets présentés doivent être conçus avec une vision de **transversalité** prenant en compte les diverses facettes d'une seule et même réalité, ce qui est une force des syndicats et comités de quartier.

Des associations développant une expertise d'usage :

Les quartiers ne sont pas en fin de compte dans un système strictement représentatif, ils ne représentent pas les habitants au sens strict du terme mais **ils sont les habitants usagers** de ce territoire en y vivant, en y travaillant, en y étudiant, en y commerçant, en se déplaçant, en se divertissant, etc... Toutes ces activités vécues donnent une **expérience qui doit remonter** aux organisateurs de l'espace public, de loisirs, de transports... aux pouvoirs publics notamment.

Des associations reposant sur deux piliers fondamentaux :

- **Des activités**, pas pour elles-mêmes, mais comme moyen d'une finalité : créer du lien social, faire société et vivre ensemble. Ces activités sont d'abord événementielles (vide-greniers, fêtes diverses, repas de quartier...). Il y a aussi des activités régulières organisées sous forme de clubs intégrés (comme au Monteil ou au Bourg) ou d'associations parrainées (comme à Magonty) ou encore en quelque sorte déléguées en présence d'une structure comme les centres sociaux.
- **La défense des intérêts généraux du quartier et de ses habitants** à partir de l'expression de leur expertise d'usage et du « **vécu** » du territoire. Sur la base des informations rassemblées, de réunions, de débat et de recueil d'avis auprès des usagers s'exerce cette **démocratie participative** issue des quartiers qui complète la démocratie représentative issue du suffrage et pallie ses imperfections. Les quartiers sont les interlocuteurs historiques des municipalités et sont très attachés à leurs racines.

Des associations résidentes dans des maisons de quartier :

Autrefois, les associations de quartier avaient leur siège social dans des **cafés** qui étaient au cœur de la vie sociale de leur territoire. Ainsi la fédération siégeait à « L'Élysée ». L'évolution d'après guerre a fait peu à peu disparaître ces établissements et rendu nécessaire la réalisation de **maison de quartier** par la ville. Peu à peu tous les quartiers sont dotés d'une maison plus ou moins adaptée mis à part La Paillère Compostelle. Il faut noter que le quartier de Magonty a été le premier à formaliser un cahier des charges pour réaliser une maison de quartier correspondant aux besoins. C'est ainsi que des aménagements et agrandissements (Le Monteil) ou des reconstructions (Brivazac Candau) s'imposent. Le syndicat ou comité de quartier résident a un rôle **d'interface** à jouer avec le service de la vie associative et les associations utilisatrices et doit y conserver un **accès prioritaire** pour ses manifestations.

Des associations fondées sur la neutralité :

Les quartiers par construction sont composés de **personnes** d'origine, de formation et de sensibilité **différentes** imposant une neutralité notamment vis-à-vis des pouvoirs publics. Cela est cependant parfaitement compatible avec l'exercice de sa **liberté de citoyen à s'engager** par ailleurs. C'est au nom de cette liberté que l'assemblée générale de la fédération a été repoussée à l'après scrutin et que les quartiers pouvaient comme ils le sentaient recevoir ou non les candidats. Dans démocratie représentative et démocratie participative, il y a le mot commun de démocratie. C'est pourquoi l'attitude à adopter est contenue dans l'expression :

- *Ni la voix de son maître ;*
- *Ni le roquet de service.*

Ce qui est jugé par les quartiers comme par leur fédération c'est le projet présenté et non son porteur. Par définition les quartiers sont « **légitimistes** » quand le suffrage universel s'est exprimé dans le cadre d'une **démocratie « apaisée »**.

Des associations attachées à l'histoire, au patrimoine et à l'identité des quartiers :

Cela se manifeste notamment, et avec éclat, lors des **anniversaires décennaux** (Si Sardine m'était conté, France 100 ans de vie sociale, Noës au fil des ans...) et par une participation massive des quartiers à la **commission patrimoine** de la ville avec l'organisation de « **balades** », de visites diverses et réalisation d'évènements conjoints (**Journées** du patrimoine et des Moulins en particulier). Le travail de recensement des « pessacaises » ou « arcachonnaises » par Roger Lévy notamment est significatif à cet égard.

Des associations fédérées :

La fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac est née en **1936** de la volonté des différents quartiers de **coopérer** non seulement en matière de « fêtes » et d'activités sociales, mais aussi de défense de leurs intérêts collectifs à la recherche d'un intérêt général local et **d'unir leurs forces** dans leur dialogue avec les municipalités en particulier.

Si depuis cette date le **contexte a évolué** notamment avec la création de la **CUB** et en 2015 de la **métropole**, la population a quintuplé, des quartiers se sont regroupés, d'autres se sont scindés et d'autres créés, les syndicats de quartiers, tout en conservant leurs fêtes traditionnelles, ont développé

- d'une part, des activités conviviales dans le but essentiel de créer du *lien social et de la cohésion sociale* si indispensable dans notre société ;
- et d'autre part, leurs interventions en matière d'urbanisme, d'environnement, de cadre de vie, de déplacements...devenant les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics locaux.

Toute l'utilité de la fédération apparaît dans ces préoccupations qui dépassent généralement largement les limites d'un quartier. En effet tous les **réseaux** (voirie, bus, tramway, pistes cyclables, couloirs écologiques et de biodiversité, assainissement, collecte et traitement des déchets...) comme les **grands plans d'aménagement** (Plan local d'urbanisme au niveau de la CUB, Schéma de cohérence territoriale au niveau de l'aire métropolitaine...) impliquent une **interdépendance et une mise en cohérence** dégagant des synergies. La fédération est alors le lieu de la *réflexion commune*, du rassemblement d'un **capital d'expériences**, de prise de *décisions ou de positions* sur la base du plus grand dénominateur commun en toute

indépendance et de participation à divers groupes de travail générant une prise de conscience traduisant bien la réflexion de Jacques Ellul « *penser global, agir local* ».

Ce que nous faisons concrètement

Nos actions s'exercent d'abord directement dans le cadre de Pessac mais se placent déjà souvent à un niveau métropolitain, puis dans le cadre de la CUB, voire au-delà. Ces participations contribuent ainsi à notre **prise de conscience métropolitaine**.

Dans le cadre de Pessac

Il s'agit de la mise en œuvre de la concertation avec la Ville, notamment dans les domaines de **l'urbanisme** au sens large et du **cadre de vie** en général incluant la problématique des déplacements, au sein de structures facultatives diverses, dans une **perspective de développement durable**

- ***Commission extra-municipale d'urbanisme*** (PLU, schémas d'aménagement en cours de révision...) qui réunit essentiellement les syndicats et comités de quartier et leur fédération ;
- ***Groupes d'études sectorielles*** (Toctoucau, Magonty...) visant pour ces quartiers - et leur fédération - à concilier le développement urbain avec un environnement à préserver ;
- ***Présentation des permis de construire*** de 3 logements et plus, directement par le promoteur et son architecte, au syndicat de quartier concerné et aux riverains du projet. Il en ressort souvent des améliorations du projet par la prise en compte du contexte connu et son insertion dans le quartier. Le seuil passant à 10 logements est une régression sachant que parfois un seul logement peut « casser » l'harmonie d'un ensemble sans respecter les riverains ;
- ***Participation aux instances décisionnaires*** (jury, ...), sur volonté municipale, de la fédération et du quartier concerné de **grands projets** (Éco-quartier du Lartigon, aménagement du Pontet...). Il s'agit d'un essai d'implication intéressant qui nécessiterait cependant une « formation » préalable adaptée ;
- ***Groupe de suivi des réseaux de transport et de déplacements*** (bus, tramway, mobibus, déplacements doux...) qui intéressent tous les quartiers et leur fédération par leur articulation entre eux dans l'agglomération, mais aussi avec les réseaux départementaux de bus (Trans-Gironde) et régionaux de train (TER). Là, il est clairement fait appel à l'expertise d'usage des habitants des quartiers qui se déplacent sur l'agglomération et ses environs pour des raisons professionnelles ou personnelles ou scolaires... ;
- ***Programmation et groupe de suivi voirie***. Le réseau viaire fait l'objet d'une programmation de travaux à laquelle les syndicats de quartier sont étroitement associés pour en définir les priorités au premier rang desquelles la sécurité est le discriminant. Le groupe de suivi permet notamment de vérifier l'adéquation des résultats avec les choix effectués dans cette programmation ;
- ***Groupe de suivi de la charte des antennes de téléphonie mobile***. La Ville de Pessac a signé - sur demande des quartiers et de leur fédération - le 3 juin 2004, dans les mêmes termes, une charte relative à l'implantation des antennes de téléphonie mobile

sur notre commune, d'une part avec les opérateurs et, d'autre part, avec la Fédération des syndicats et comités de quartiers. L'application de la charte, en instaurant ainsi information, concertation, dialogue, contrôle et évaluation, en premier lieu avec les quartiers, puis avec la population, conditionne la réalisation du meilleur degré d'acceptabilité possible de ces installations avec les riverains concernés, qui peuvent y voir une nuisance.

- **Commission tourisme et patrimoine.** Les quartiers et leur fédération coopèrent étroitement avec la Ville dans ces domaines de protection des bâtiments caractéristiques, de la nature et des sites dans une perspective culturelle sur la base de l'histoire sociale des habitants.

La fédération est également associée par la Ville à une instance *obligatoire* :

- **la commission consultative des services publics locaux** où se traitent les services concédés et en régie (SEM agir avec la piscine et la restauration scolaire, transports scolaires en particulier, centre équestre). Là encore il est fait appel à la capacité d'expertise d'usage des habitants.

La fédération est, avec les quartiers, un **partenaire de la mission « Agenda 21 »** associé à la prise de conscience des enjeux, à l'élaboration des plans d'action et, le cas échéant, à leur mise en œuvre concrète.

Le Conseil de Développement Durable de Pessac, mis en place dans le cadre du premier plan d'action de l'Agenda 21 en dehors de toute obligation institutionnelle, comporte un collège spécifique aux quartiers. C'est un **espace de débat, de réflexion et de dialogue** sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire pessacais et une force concrète de proposition auprès de la municipalité. On peut se féliciter des coopérations réalisées sur le projet Campus notamment.

Dans le cadre de l'agglomération bordelaise ou de l'aire métropolitaine

Le conseil de développement durable de la Cub (C2D). La fédération et des quartiers participent à ce Conseil de développement. C'est un espace de concertation sur les stratégies et projets territoriaux, et plus généralement sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du développement de l'agglomération.

La commission consultative des services publics locaux de la Cub (C.C.S.P.L.Cub). La Communauté Urbaine de Bordeaux a créé une commission consultative des services publics locaux conformément à la loi « démocratie de proximité » de 2002.

- **But :** cette commission est notamment chargée *d'examiner* chaque année les rapports et les bilans d'activité établis par ces services publics ;
- **Composition :** à côté des délégués et à parité avec les élus, 22 associations sont convoquées aux réunions de la C.C.S.P.L., dont la *Fédération des Syndicats et comités de quartiers de Pessac*
- **Organisation :** Six groupes thématiques ont été constitués au sein de la C.C.S.P.L., afin de permettre des discussions plus poussées sur un ou plusieurs services publics particuliers notamment sur les transports (TBC) et le stationnement, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets...

Ce dispositif contribue, avec d'autres (réforme du C2D, charte de la concertation...) à approfondir les **débats et échanges** entre la Communauté Urbaine et les représentants de la « *société civile* ».

➤ ***Le cas de l'assainissement : la participation au conseil d'administration de la SGAC.***

Collecter, stocker, dépolluer les eaux usées et rendre l'eau de pluie à la nature en évitant les inondations, est une des missions les plus importantes de La Cub.

La Cub a concédé la gestion du service de l'assainissement (exploitation et entretien) à la société de gestion de l'assainissement de La Cub (SGAC), filiale de Suez Lyonnaise des eaux, dans le cadre d'un contrat d'affermage où tous les ouvrages d'assainissement sont réalisés par la Communauté urbaine.

La fédération des syndicats des comités de quartier de Pessac a été cooptée par les autres membres du collège associatif de la CCSPL pour les « représenter » au sein du conseil d'administration de la Société de Gestion de l'Assainissement de la Cub, avec voix délibérative.

Le comité de ligne Bordeaux-Arcachon

La Région Aquitaine s'est engagée dans un processus de concertation avec pour objectif: d'une part, de définir au plus près les **besoins des voyageurs**, le contenu du service, et, d'autre part, de favoriser la **complémentarité** des politiques de transport développées sur le territoire régional.

- **But** : dans un souci de répondre aux **attentes des voyageurs** empruntant le réseau Ter Aquitaine et d'améliorer la **qualité du service** offert par la SNCF, elle organise régulièrement des réunions de concertation thématique (schéma directeur d'accessibilité, cadencement,...) sur une ligne du réseau Ter.
- **Composition** : les comités de lignes sont présidés par la Région Aquitaine et constitués notamment d'association d'usagers du Ter, d'élus locaux, de représentants d'instances décisionnelles ou associatives (*dont la fédération des syndicats et comités de quartier de Pessac*, commune possédant deux gares intermodales), de représentant de syndicats de cheminots, de proviseurs de lycées, de la SNCF, de RFF et d'autres acteurs du transport public en Aquitaine.
- **Rôle** : ce sont véritablement des lieux d'information, d'échanges et de propositions qui permettent à la Région de mieux prendre en compte les besoins des voyageurs et donc d'améliorer **l'adéquation entre l'offre et la demande**.

La commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac

L'Aéroport de Bordeaux est l'un des pôles économiques les plus importants d'Aquitaine. La plate-forme compte à elle seule plus de 7.000 emplois, et abrite directement plus de cent entreprises ou établissements publics.

Le maintien de l'équilibre entre le développement économique de la plateforme, la préservation de l'environnement et de la qualité de vie des riverains, est une préoccupation.

La CCE est un organisme consulté sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aéroport qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. La CCE comprend: les professions aéronautiques, les collectivités locales intéressées et des *associations de riverains et de protection de l'environnement dont la fédération des syndicats et comités de quartier de Pessac* très active en particulier dans les questions suivantes :

- **Mesurer le bruit lié aux trajectoires.** Ce système de stations permet d'identifier le non respect éventuel d'une procédure en vol.

- **Maîtriser l'urbanisation** afin de ne pas exposer immédiatement ou à terme de nouvelles populations aux nuisances et préserver l'activité aéronautique.
- **Limiter les nuisances** par l'adoption de procédures « moindre bruit » pour chaque piste au décollage et à l'atterrissage et une limitation de l'utilisation de la piste secondaire (11/29)
- **Accès à la zone aéroportuaire** avec la proposition d'un transport en site propre reliant les lignes A et B de tramway.

D'autres mesures sont contenues dans une [Charte du développement durable](#) qui fait l'objet d'un suivi régulier.

En guise de conclusion, ce que nous souhaitons :

Quelques pistes de réflexion :

- **Entretenir la concertation avec les syndicats et comités de quartier comme interlocuteurs essentiels des pouvoirs publics. Dans ce but pouvoir offrir les informations et les formations utiles ;**
- **Prendre en compte la révolution du numérique dans notre société et son incidence sur notre vie quotidienne ;**
- **Une proximité des services de la ville au profit des associations et des habitants en limitant les formalités ou tracasseries administratives de manière à ce qu'ils se consacrent avant tout à leurs activités ;**
- **Reprendre le chantier du PLU 3.1 avec un urbanisme sur mesure, respectant les riverains, préservant le patrimoine remarquable, la nature dans toute la ville et la conjugaison entre espaces publics et privés, et établissant aussi un véritable plan des déplacements urbains métropolitain intégré ;**
- **Préparer le chemin de la métropole par des mutualisations....**

Au final, ce que nous souhaitons, c'est une commune de Pessac forte, préservant son identité dans une métropole bordelaise forte pour le bien de tous ses habitants. Les syndicats et comités de quartier ont un rôle capital à y jouer en coopération avec les pouvoirs publics.